



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 148 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 148 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote [A/72/669](#).
2. La Commission a repris l'examen de la question à ses 32^e et 34^e séances, les 16 et 29 mars 2018. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux ([A/72/734](#)) ;
 - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/785](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/72/L.25](#)

4. À sa 34^e séance, le 29 mars, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux » ([A/C.5/71/L.23](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Colombie.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.25](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

¹ [A/C.5/72/SR.32](#) et [A/C.5/72/SR.34](#).



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [66/240](#) A du 24 décembre 2011, [66/240](#) B du 21 juin 2012, [67/244](#) A du 24 décembre 2012, [67/244](#) B du 12 avril 2013, [68/257](#) du 27 décembre 2013, [68/267](#) du 9 avril 2014, [69/256](#) du 29 décembre 2014, [69/276](#) du 2 avril 2015, [70/243](#) du 23 décembre 2015, [70/258](#) du 1^{er} avril 2016 et [71/282](#) du 6 avril 2017,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport².

¹ [A/72/734](#).

² [A/72/785](#).